

La lettre des psychologues

n° 36, juin 2015

Sites hautement recommandables

www.sante.cgt.fr

www.cgtlaborit.fr

www.wmaker.net/reseaupsycho.fr

et aussi sur **Facebook** [psychologues CGT](#)

Une journée d'action intersyndicale Un enjeu pour la profession

[grève du 25 juin](#)

Pour la journée d'action intersyndicale et interprofessionnelle qui s'oppose au plan d'austérité, des AG spécifiques auront lieu en région pour débattre et revendiquer sur :

- l'insuffisance de l'application de loi ANT pas ou mal appliquée faute de budget
- salaires insuffisants au regard de notre qualification
- devenir des psychologues dans la fonction publique
- **préparation d'une prochaine journée d'action spécifique pour septembre/octobre.**



La CGT demande le retrait de la loi santé

Elle s'inscrit dans le prolongement de la loi HPST dont nous subissons les effets délétères : organisation hospitalière destructrice des relations de travail au sein des équipes, mal-être des soignants réduits à être des exécutants de tâches factuelles...

Nous réclamons une loi cadre qui construise une fonction publique hospitalière plus démocratique (*que la parole des professionnels soit écoutée et prise en compte*) et plus humaine (*suppression du management hospitalier pour une autre organisation du travail*), répondant aux besoins de tous les citoyens et leur garantissant une égalité d'accès dans le domaine de la santé.



Code et Haut Conseil des Psychologues La position de la CGT

Le SNP et la CFDT nous invitent à la présentation de leur nouveau code de déontologie adossé à un Haut Conseil des Psychologues. Une délégation du collectif CGT s'y est rendue pour donner notre position.

Si nous nous sommes initialement engagés dans la réflexion sur la création d'un Haut Conseil de la profession aux côtés du SNP et de la CFDT, nous nous sommes désolidarisés lorsque ces deux organisations se sont engagées dans la rédaction d'un autre code que celui de 1996 révisé en 2012. Nous pensons que la méthode fait l'impasse sur une démarche démocratique auprès de l'ensemble de la profession en voulant imposer un code préparé à l'avance.

La plate-forme de revendications de la CGT

Prenez connaissance de nos revendications spécifiques sur plate forme [psychologues CGT](#)

Le rétablissement de la dimension psychologique a été une constante de toutes nos revendications et manifestations.

Les amendements 1472 et 1473 du 27 mars 2015 rétablissent enfin la dimension psychologique dans la loi santé, et y ajoutent la nécessité d'un projet psychologique d'établissement.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Les psychologues mieux reclassés, mais avec un quota dégradé...

Le décret du 18 juillet 2014 nous a reclassé dans le même sous-groupe que les cadres de santé, et non plus dans le sous-groupe inférieur aux cadres. Petit « progrès ».

En revanche, le nouvel arrêté qui fixe le quota le maintient à 12% pour 2015, ensuite quota dégressif, 11% en 2016 et 10% en 2017. **Encore un recul, ceci est inacceptable !**

[signez la pétition](#)



STAGIAIRES : calculez votre gratification

Le site officiel de l'administration française a mis en ligne un simulateur de calcul de la [gratification minimale d'un stagiaire](#) - www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire - qui "s'adresse à **tous les employeurs qui accueillent un stagiaire dont la présence est supérieure à deux mois, soit l'équivalent de 44 jours (sur la base de sept heures par jour) au cours de l'année d'enseignement (scolaire ou universitaire)**".

Sont ainsi concernés les entreprises, les administrations publiques, les collectivités territoriales, les établissements de santé, les associations ou tout autre organisme d'accueil.

Le lien ne fonctionne pas ?
Il est possible que le serveur de votre établissement censure certains sites. Dans ce cas, transférez ce document sur un autre ordinateur ...

Structuration expérimentale de la profession Une enquête de la CGT

Le collectif psychologues UFMICT-CGT a pris l'initiative d'une vaste enquête sur la structuration expérimentale de la profession dans la FPH.

Lors du prochain comité de suivi (qui n'a plus été programmé par le ministère depuis juillet 2014), vos réponses nous permettront de comparer notre étude avec celle de la DGOS, mais aussi de répercuter ceux qui n'ont pas pu s'inscrire.

[enquête structuration CGT](#)



Abonnez-vous sur simple demande à ufmict@sante.cgt.fr avec votre région et département

La force du syndicat, c'est vous. Syndiquez-vous !

Cotisation = 1% du salaire, dont les 2/3 déductibles des impôts